

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUBENAS - 0702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/06/2025 - 3960 - 2018 B 00736 - 520 046 822 - AEP

AEP

Siège social : 260 rue d'Authijol 07120 ST ALBAN AURIOLLES
SARL au capital de 5 000 euros - Siret 52004682200026 - APE 4321A

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

REÇU le
24 JUIN 2025
TRIBUNAL DE COMMERCE

Le 13 mai 2025, Monsieur PICORE Joël, demeurant 1 Chemin Mas Alzon 07150 VAGNAS, associé unique de la société AEP, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant:

- *Approbation des comptes annuels*
- Affectation du résultat.

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et se soldant par une perte de 929,28 euros.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 929,28€, de la manière suivante :

- Enregistrement sur le compte « Report à nouveau » (solde débiteur) qui s'élève ainsi à 3 711,15 euros

L'associé unique

PICORE Joël



CONFORME A

L'ORIGINAL

PJ

AEP

260 rue d'Authijol

07120 ST ALBAN AURIOLLES

SIRET 52004682200026 - APE 4321A

COMPTES ANNUELS

au

31 décembre 2024

AEP

260 rue d'Authijol

07120 ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Bilan

Résultat

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Immobilisations et amortissements

Charges à payer et produits à recevoir

Faits caractéristiques de l'exercice

DÉTAIL DES COMPTES

LIASSE FISCALE

COMPTES ANNUELS

BILAN

RÉSULTAT

AEP - ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :

BILAN

AEP : 31 décembre 2024

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1800	1800		
<i>Immobilisations corporelles</i>	13597	8583	5014	6814
<i>Immobilisations financières</i>	121		121	121
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	15518	10384	5134	6934
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements, en cours</i>	2924		2924	3015
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances & acomptes versés sur commande</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	17530		17530	6530
<i>Autres créances</i>	1649		1649	1108
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	6401		6401	2444
<i>Charges constatées d'avance</i>	1340		1340	1274
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	29844		29844	14370
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	45362	10384	34979	21304
PASSIF (EUR)			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital social ou individuel</i>			5000	5000
<i>Ecarts de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>			500	500
<i>Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)</i>				
<i>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)</i>				
<i>Report à nouveau</i>			-2782	662
<i>Résultat de l'exercice</i>			-929	-3444
<i>Provisions réglementées</i>				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			1789	2718
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
DETTES				
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>			4181	6421
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			9500	
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>			830	610
<i>Autres dettes (dont comptes courants d'associés)</i>		665	9740	11555
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)			33190	18586
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			34979	21304

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

AEP: Période du 2 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Rubriques	Exercice N	EUR	
		Exercice N-1	Ecart N/N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	50688	58954	-8266 -14%
Chiffres d'affaires nets	50688	58954	-8266 -14%
Production stockée		-4416	4416 100%
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Autres produits	1		1
PRODUITS D'EXPLOITATION	50689	54538	-3849 -7%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements	13480	15558	-2078 -13%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	91	1352	-1261 -93%
Autres charges externes (3)	14292	17574	-3282 -19%
Impôts, taxes et versements assimilés	3349	3796	-447 -12%
Rémunérations du personnel	15000	14000	1000 7%
Charges sociales	4150	3797	353 9%
Dotations aux amortissements	1800	1800	
Dotations aux provisions			
Autres charges		1	-1 -100%
CHARGES D'EXPLOITATION	52161	57879	-5718 -10%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1473	-3341	1868 56%
Produits financiers			
Produits exceptionnels	584		584
Charges financières	40	57	-17 -30%
Charges exceptionnelles		46	-46 -100%
Impôts sur les bénéfices			
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	-929	-3444	2515 73%

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

AEP - ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction de remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

AEF 2 janvier 2024 au 31 décembre 2024

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	1800			1800	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1800			1800	
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	4597			4597	
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>					
<i>Matériel de transport</i>	9000			9000	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13597			13597	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	121			121	
TOTAL GÉNÉRAL	15518			15518	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1800			1800
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	4597			4597
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>	2186	1800		3986
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6783	1800		8583
TOTAL GÉNÉRAL	8583	1800		10383

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

AEP 2 janvier 2024 au 31 décembre 2024

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	4 181
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	830
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	7 442
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	12 453

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	584
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	584

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

DÉTAIL DES COMPTES

AEP

260 rue d'Authijol
07120 ST ALBAN AURIOLLES

SIRET 52004682200026 - APE 4321A

2 janvier 2024 - 31 décembre 2024

AEP - ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - ACTIF

AEP - 07120 ST ALBAN AURIOLLES
SIRET 52004682200026

Période N du 01/01/2024 au 31/12/2024
Période N-1 du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES FISCALES	%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
AF Concessions, brevets et droits similaires	5,1	1 800	8,4	1 800		
205000 Concessions & droits similaires, brevet, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5,1	1 800	8,4	1 800		
AG Am/Prov sur Concessions, brevets et droits similaires	5,1	1 800	8,4	1 800		
280500 Amort Concessions & droits similaires, brevets, logiciels...	5,1	1 800	8,4	1 800		
AR Inst- techniques, matériel, outillage	13,1	4 597	21,6	4 597		
215500 Outillage industriel	13,1	4 597	21,6	4 597		
AS Am/Prov sur Inst- techniques, matériel, outillage	13,1	4 597	21,6	4 597		
281500 Amort. Matériel et outillage	13,1	4 597	21,6	4 597		
AT Autres immos corporelles	25,7	9 000	42,2	9 000		
218200 Matériel de Transport	25,7	9 000	42,2	9 000		
AU Am/Prov sur Autres immos corporelles	11,4	3 986	10,3	2 186	1 800	82,3
281820 Amort. Matériel de Transport	11,4	3 986	10,3	2 186	1 800	82,3
BD Autres titres immobilisés	0,1	31	0,1	31		
271000 Titres Immobilisés autre que les titres immobilisés	0,1	31	0,1	31		
BH Autres immobilisations financières	0,3	90	0,4	90		
275000 Dépôts et cautionnements versés	0,3	90	0,4	90		
BL Matières premières et approvisionnements	8,4	2 924	14,2	3 015	-91	-3,0
310000 Stock Matières prem et fournit	8,4	2 924	14,2	3 015	-91	-3,0
BX Clients et comptes rattachés	50,1	17 530	30,6	6 530	11 000	168,5
416000 Clients douteux	18,7	6 530	30,6	6 530		
418000 Clients - Produits non encore fact.	31,4	11 000			11 000	0,0
BZ Autres créances	4,7	1 649	5,2	1 108	542	48,9
409800 R.R.R. à obtenir et autres avoirs	0,6	202	0,9	202		
445830 Remboursement Taxes s/ CA demandé			4,3	906	-906	-100,0
44587 TVA sur factures à établir	2,5	864			864	0,0
448700 Produits à recevoir	1,7	584			584	0,0
CF Disponibilités	18,3	6 401	11,5	2 444	3 957	161,9
512100 Banque Populaire	18,3	6 401	11,5	2 444	3 957	161,9
CH Charges constatées d'avance	3,8	1 340	6,0	1 274	67	5,2
486000 Charges constatées d'avance	3,8	1 340	6,0	1 274	67	5,2

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

AEP - 07120 ST ALBAN AURIOLLES
SIRET 52004682200026

Période N du 01/01/2024 au 31/12/2024
Période N-1 du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES FISCALES	%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
DA Capital social ou individuel	14,3	5 000	23,5	5 000		
101300 Capital souscrit-appelé, versé	14,3	5 000	23,5	5 000		
DD Réserve légale	1,4	500	2,3	500		
106100 Réserve légale	1,4	500	2,3	500		
DH Report à nouveau	-8,0	-2 782	3,1	662	-3 444	-4,2
110000 Report à nouveau (solde créditeur)			3,1	662	-662	-100,0
119000 Report à nouveau (débit)	-8,0	-2 782			-2 782	0,0
DI Résultat de l'exercice	-2,7	-929	-16,2	-3 444	2 515	73,0
DU Emprunts et dettes auprès des éta. de crédit	12,0	4 181	30,1	6 421	-2 240	-34,9
164000 Emprunts N°08812027. 9 000€	5,5	1 912	19,6	4 181	-2 269	-54,3
164100 Emprunt à - 1 an	6,5	2 269	10,5	2 240	28	1,3
DV Emprunts et dettes financières divers	25,6	8 939	29,6	6 312	2 627	41,6
455101 C/C PICORE Joël	25,6	8 939	29,6	6 312	2 627	41,6
DW Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	27,2	9 500			9 500	0,0
419100 Clients-Avances et acomptes reçues	27,2	9 500			9 500	0,0
DX Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,4	830	2,9	610	220	36,0
401003 D.E.R.D.	1,2	419	1,8	390	30	7,6
401009 Fournisseurs O à Z	0,6	202	0,9	202		
401015 PPG DISTRIBUTION	0,6	209			209	0,0
401031 SFR			0,1	19	-19	-100,0
DY Dettes fiscales et sociales	27,8	9 740	24,6	5 243	4 497	85,8
431100 URSSAF RHONE ALPES	19,0	6 634	17,2	3 671	2 963	80,7
445510 TVA à décaisser	1,9	665			665	0,0
445714 TVA collectée 10,00%	1,7	594	2,8	594		
445860 Taxes/CA sur fact. non parvenues	0,1	34	0,2	34		
445870 TVA S/ C.A. S/ FAE, AAE	2,9	1 000			1 000	0,0
448600 Etat- Charges à payer	2,3	814	4,4	945	-131	-13,9

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

AEP - 07120 ST ALBAN AURIOLLES
SIRET 52004682200026

Période N du 01/01/2024 au 31/12/2024
Période N-1 du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
FI	Ventes de services	100,0	50 688	100,0	58 954	-8 266	-14,0
706000	Prestations Autoliquidation	1,2	630			630	0,0
706004	Prestations services 10%	91,6	46 409	98,4	57 987	-11 578	-20,0
706005	Prestations Sevices 20%	7,2	3 649	1,6	967	2 682	*3,8
FM	Production stockée			-7,5	-4 416	4 416	100,0
713450	Variation de prestations de services en cours			-7,5	-4 416	4 416	100,0
FQ	Autres produits	0,0	1	0,0			61,2
758000	Produits divrs de gestion courante	0,0	1	0,0			61,2
FU	Achats de matières premières et autres approv.	26,6	13 480	26,4	15 558	-2 079	-13,4
601000	Achats stockés - Matières premières	26,3	13 313	26,0	15 335	-2 021	-13,2
602200	Fournitures consommables	0,2	87	0,3	152	-65	-43,0
608500	Frais accessoires incorp s achats	0,2	80	0,1	72	8	11,0
FV	Variations de stock (matières premières et approv.)	0,2	91	2,3	1 352	-1 261	-93,3
603100	Variation des stocks de mat. prem.	0,2	91	2,3	1 352	-1 261	-93,3
FW	Autres achats et charges externes	28,2	14 292	29,8	17 574	-3 283	-18,7
606100	Fourniturés non stockables (eau, énergie...)	0,0	20	0,0	23	-4	-15,4
606130	Carburant	5,4	2 746	6,4	3 752	-1 007	-26,8
606300	Fournitures d'entretien & peti équipement	1,0	532	2,2	1 323	-792	-59,8
606400	Fournitures administratives	1,0	518	0,6	360	158	44,0
611000	Sous-traitance générale	1,0	500	0,8	500		
611100	SOUS TRAITANCE- A-E			3,9	2 274	-2 274	-100,0
613500	Locations mobilières	1,5	744	1,0	576	168	29,1
615600	Maintenance	3,8	1 903	0,4	242	1 661	*7,9
616000	Primes d'assurance	4,2	2 116	3,4	2 024	92	4,6
621100	Personnel intérimaire			3,3	1 956	-1 956	-100,0
622700	Frais d'actes et de contentieux	0,1	42	0,1	43		-1,0
623100	Annonces et insertions	0,2	84	0,1	84		
624100	Transports sur achats			0,1	37	-37	-100,0
625100	Voyages et déplacements	1,1	538	0,4	207	332	160,4
625700	Missions & Réceptions	7,5	3 820	5,9	3 486	334	9,6
626100	Frais postaux & de télécom.	0,4	228	0,4	247	-20	-8,1
627000	Services bancaires et assimilés	1,0	502	0,7	440	62	14,1
FX	Impôts, taxes et versements assimilés	6,6	3 349	6,4	3 796	-447	-11,8
633300	Participation à la formation professionnelle continue	0,2	116	0,2	110	6	5,4
635120	C.F.E.	1,0	506	0,8	499	7	1,4
63514	Taxe sur les véhicultes de société	1,6	814	2,2	1 306	-492	-37,7
637300	CSG Déductible	2,6	1 341	2,2	1 319	22	1,7
637301	CSG Non Déductible	1,1	572	1,0	562	10	1,8
FY	Salaires et traitements	29,6	15 000	23,7	14 000	1 000	7,1
644000	Rémunération du travail exploitant	29,6	15 000	23,7	14 000	1 000	7,1
FZ	Charges sociales	8,2	4 150	6,4	3 797	353	9,3
646000	Cotisations soc. pers. exploitant	8,2	4 150	6,4	3 797	353	9,3
GA	Dotations aux amortissements sur immobilisations	3,6	1 800	3,1	1 800		
681100	Dot aux amort immo corpo et incorpo	3,6	1 800	3,1	1 800		
GE	Autres charges	0,0		0,0	1	-1	-97,4
658000	Charges diverses gestion courante	0,0		0,0	1	-1	-97,4

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

AEP - 07120 ST ALBAN AURIOLLES
SIRET 52004682200026

Période N du 01/01/2024 au 31/12/2024
Période N-1 du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1		%
GR	Intérêts et charges assimilées	0,1	40	0,1	57	-17	-29,2	
661600	Intérêts Bancaires & s/ opérat de financ...	0,1	40	0,1	57	-17	-29,2	
HA	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1,2	584			584	0,0	
772000	Produits sur exercices antérieurs	1,2	584			584	0,0	
HE	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0,1	46	-46	-100,0	
671200	Pénalités, amendes fiscales et pénalités			0,1	46	-46	-100,0	

LIASSE FISCALE

AEP

260 rue d'Authijol

07120 ST ALBAN AURIOLLES

SIRET 52004682200026 - APE 4321A

2 janvier 2024 - 31 décembre 2024

AEP - ST ALBAN AURIOLLES

Téléphone : - Télécopie :

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/12/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AEP	
SIRET	5 2 0 0 4 6 8 2 2 0 0 0 2 6
Mét :	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
260 RUE D'AUTHIJOL 07120 ST ALBAN AURIOLLES	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	

OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 30/03/2025 Lieu : ST ALBAN AURIOLLES	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: GERANT PICORE JOEL	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			IMPOT SUR LES SOCIETES			N° 2065 bis-SD 2024			
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD									
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
M PICORE JOEL		100	2024	15 000					
1 CHEM MAS ALZON 07150 VAGNAS, GERANT									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise		AEP		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		260 RUE D'AUTHIJOL 07120 ST ALBAN AURIOLLES				
SIRET		5 2 0 0 4 6 8 2 2 0 0 0 2 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				31 12 2024		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	.	012	
		Autres *	014	1 800	016	1 800
	Immobilisations corporelles *		028	13 597	030	8 583
	Immobilisations financières * (1)		040	121	042	121
	Total I (5)		044	15 518	048	10 384
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 924	052	2 924
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	17 530	070	17 530
		Autres * (3)	072	1 649	074	1 649
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	6 401	086	6 401
		Charges constatées d'avance *	092	1 340	094	1 340
	Total II		096	29 844	098	29 844
	Total général (I + II)		110	45 362	112	10 384
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		500	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134		(2 782)	
	Résultat de l'exercice		136		(929)	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		1 789	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		4 181	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		9 500	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		830	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	665	172	9 740	
	Comptes courants d'associés		173		8 939	
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		33 190		
Total général (I + II + III)				180		
				34 979		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AEP		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				611 112 212 24		Exercice N clos le		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215	214		
			Services *	intracommunautaires	217	218	50 688	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230		1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		50 689	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stocks (marchandises) *				236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		13 480		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		91		
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		14 292		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	506	244		3 349		
Rémunérations du personnel *				250		15 000		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		4 150		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254		1 800		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		52 161		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(1 473)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	40	
Produits exceptionnels (IV)				290		584		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		(929)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	(929)	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		1 386			
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346				350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		457	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
	Déficits antérieurs reportables * 13 748 dont imputés sur le résultat :				360		457	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AEP		Néant ☐					
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406	
		Autres		410	1 800	412		414		416	1 800
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	4 597	442		444		446	4 597	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460	9 000	462		464		466	9 000	
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	121	482		484		486	121		
TOTAL		490	15 518	492		494		496	15 518		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	1 800	502		504		506	1 800		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	4 597	532		534		536	4 597	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550	2 186	552	1 800	554		556	3 986	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	8 584	572	1 800	574		576	10 383		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5					
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	13 748				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983	457				
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870	13 291				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380 4 150
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374 5 234
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378 3 969
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AEP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376	0		
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	50 688		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	50 688		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	13 480		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	13 480		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	37 208
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024	/	/	016	/	/
Date de cessation		/	/				

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

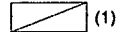
⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 5 2 0 0 4 6 8 2 2 0 0 2 6

Dénomination de l'entreprise

AEP

Adresse (voie)

260 RUE D'AUTHIJOL

Code postal

0 7 1 2 0

Ville

ST ALBAN AURIOLLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

PICORE

Prénom(s)

JOEL

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date 02/06/1969

N° Département

84

Commune

AVIGNON

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

1

Voie

CHEM MAS ALZON

Code postal

07150

Commune

VALGNAS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD